

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 05 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET-GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, ALABAU DAIDER Jacqueline, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	Mme HECQUET
Mme RASTOLL	à	Mme VILVET
M. MARIA	à	M. BELLET
M. CATALAN	à	Mme SERRE
Mme RUIZ	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	Mme GUILLOUET GELYS
M. MUCCHIELLI	à	Mme CHACON
M. BLAY	à	Mme RICO
Mme CRIADO	à	M. BLIN
M. NETTI	à	Mme MARTELL
M. BELTRA	à	Mme DESSEILLES

TRAME 2

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Jacqueline ALABAU-DAIDER est nommée Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 11 avril 2024 Trame 2</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE «ACTES» 4.2</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°31-2024</p>
<p style="text-align: center;">OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE</p>		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Délibérante que par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), pour des besoins de continuité du service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi (départ de l'agent par voie de mutation ou retraite, disponibilité...) dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4 du CGFP.

INDIQUE QUE ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée d'un an. Il peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans si, au terme de la durée mentionnée au deuxième alinéa, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 avril 2024.

Le Conseil Départemental après en avoir délibéré par 26 voix pour et 1 contre (M. Eric PAGET-BLANC)

DECIDE

DE VALIDER les recrutements d'agents contractuels en application de l'article 332-14 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin, dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance
Jacqueline ALABAU-DAIDER



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le :16/04/24

et publication ou notification du :16/04/24

Affichée du :16/04/24

au :16/06/24

Publication sur le site internet de la ville le :16/04/24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240411-DCM31-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024